

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février 2008 , à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	22
Nombre de suffrages	22

**Présents** : Léon DIETSCH, Paul BALANDRAS, Claudine KLEIN, Jean-Marie WEIDEN, Jean JUNG, Clément METZINGER, François LECAPITAINE, Jean-Charles GIOVANELLI, Pascal MARQUIS, Jérôme GREFF, Jean-Claude WOLFF, Alain PISTER, Hervé MALICK, Raymond MULLER, Yves OBERTIN.

**Procurations** : - Claude KLEIN pour Clément METZINGER  
- Chantal LARDAIS pour Claudine KLEIN  
- Martine KLEIN pour Paul BALANDRAS  
- Brunhilde HÜBSCHER pour Alain PISTER  
- Anita BOUSCH pour Jean JUNG  
- Daniel ROHR pour Raymond MULLER  
- Alain WEISLINGER pour Yves OBERTIN

## Ordre du jour

*Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2008*

1. Budget primitif de l'exercice 2008
2. Budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2008
3. Création de poste
4. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine
5. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour un diagnostic énergétique
6. Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour un diagnostic énergétique
7. Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)
8. Demande d'achat d'un terrain dans la zone artisanale du Heckenallmend
9. Subventions pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale
10. Motion pour le maintien du cabinet médical de la S.S.M.
11. Tableau récapitulatif du recensement de la population
12. Lotissement « Le Plateau de Bellevue »
13. Informations diverses

Pour le travail accompli, le Maire, en préambule de cette dernière séance, tient à remercier les adjoints et les conseillers qui renoncent à se représenter aux élections municipales de mars 2008, à savoir :

- les adjoints Jean-Marie WEIDEN, Claude KLEIN, Clément METZINGER et le conseiller délégué François LECAPITAINE
- les conseillers Pascal MARQUIS, Raymond MULLER, Daniel ROHR et les conseillères Chantal LARDAIS, Martine KLEIN.

### Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

## **1. Budget primitif de l'exercice 2008**

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget qui s'élève à :

Pour les dépenses et les recettes de fonctionnement	<b>1 400 987,56 €</b>
Pour les dépenses et les recettes d'investissement	<b>1 311 689,49 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 712 677,05 €</b>

Avant le vote, lecture est faite d'un courrier de l'Adjoint Claude KLEIN qui informe l'Assemblée qu'il a donné procuration à Clément METZINGER pour voter contre le budget 2008.

le Conseil, après en avoir délibéré,  
décide, par 21 voix pour et 1 contre,  
d'adopter le budget primitif de l'exercice 2008

## **2. Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2008**

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget qui s'élève à :

Pour les dépenses et les recettes de la section d'exploitation	<b>128 068,55 €</b>
Pour les dépenses et les recettes de la section d'investissement	<b>3 817 318,55 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 945 387,10 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, par 21 voix pour et 1 contre,  
d'adopter le budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2008.

## **3. Création de poste**

*La délibération ci-dessous complète celle prise lors de la séance du 25 janvier 2008 (point 19).*

Après avoir passé avec succès son examen professionnel d'accès à l'emploi d'agent administratif de 1<sup>ère</sup> classe et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 17 décembre 2007, l'agent administratif de 2<sup>ème</sup> classe, Béatrice GROLMS, sollicite sa nomination dans le grade. Pour ce faire, il importe que le Conseil Municipal crée le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, par 21 voix pour et 1 abstention,  
la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe avec effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

## **4. Rapport de la chambre régionale des comptes de Lorraine**

En date du 8 février 2008, le Maire a été le destinataire du jugement n° 20070816 rendu le 20 décembre 2007 par la Chambre régionale des comptes de Lorraine, portant sur les comptes produits par les comptables publics de la commune de Spicheren au titre des exercices 2003 à 2005.

Vu, entre autres :

- « - les lois et règlements relatifs à la comptabilité des communes ;
- le jugement rendu le 6 octobre 2004 sur les comptes des exercices 1999 à 2002, déchargeant de sa gestion M. Pierre-Marie BOUR, du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001 ;
- les conclusions du commissaire du Gouvernement ;

Attendu que les soldes à la clôture de l'exercice 2005 sont arrêtés, comme au compte de cet exercice, au total brut de 19 391 593,60 € et que les soldes des valeurs inactives sont arrêtés, comme au compte dudit exercice, à néant ;

*ORDONNE ce qui suit :*

- En ce qui concerne les exercices antérieurs :

*STATUANT DEFINITIVEMENT*

*Attendu qu'aucune injonction ni réserve n'a été prononcée à son encontre, et attendu que les soldes à la clôture de l'exercice 2002 ont été correctement repris dans les écritures d'entrée de l'exercice 2003, M. Pierre-Marie BOUR est déchargé de sa gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002 ;*

- En ce qui concerne les exercices 2003 à 2005 :

*STATUANT DEFINITIVEMENT*

*Les opérations des exercices en jugement sont admises et allouées en débit et crédit ;*

*Attendu qu'aucune injonction ni réserve n'est prononcée à son encontre, est déchargé de sa gestion M. Pierre-Marie BOUR, du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 1<sup>er</sup> août 2005 ;*

*En conséquence, M. Pierre-Marie BOUR est déclaré quitte et libéré de sa gestion terminée le 1<sup>er</sup> août 2005 ;*

*Mainlevée est donnée et radiation sera faite de toutes oppositions et inscriptions mises ou prises sur ses biens meubles et immeubles ou sur ceux de ses ayants cause pour sûreté de ladite gestion, et son cautionnement sera restitué ou ses cautions seront dégagées, s'il n'y a pas empêchement pour autre cause et sauf l'accomplissement des formalités prescrites par les règlements administratifs.*

*STATUANT PROVISOIREMENT*

*Il n'est, en l'état, prononcé aucune injonction ni réserve à la charge de M. Jean-Paul SCHEFFER ; M. Jean-Paul SCHEFFER est tenu, après exécution des transferts prévus par les instructions, de reprendre, dans les écritures d'entrée de l'exercice 2006, chacun des soldes à la clôture de l'exercice 2005, dont les totaux sont arrêtés ci-dessus. »*

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire,  
prend acte de ce jugement et félicite Mme Christiane WARING, adjoint administratif, pour  
l'excellent travail accompli.

## **5. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour un diagnostic énergétique**

Soucieux de réduire la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments publics, le Conseil Municipal envisage de faire réaliser un diagnostic énergétique dont le coût estimatif est de 13 000 €H.T.

Devant l'importance de la dépense pour le budget communal, le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'ADEME. Aussi,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de faire baisser la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments communaux.

## 6. Demande de subvention auprès du Conseil régional pour un diagnostic énergétique

Soucieux de réduire la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments publics, le Conseil Municipal envisage de faire réaliser un diagnostic énergétique dont le coût estimatif est de 13 000 €H.T.

Devant l'importance de la dépense pour le budget communal, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine. Aussi,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de faire baisser la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments communaux.

## 7. Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)

### 7.1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- un immeuble non bâti, *cadastré Section 2 parcelle n° 227, situé au lieudit « Im Reilsgarten », d'une superficie de 1,69 a, appartenant aux époux Sylvain HOFF – Chantal ZITTER, 32 rue de la Libération – 57350 SPICHEREN*, destiné à être vendu à M. Pascal MALICK demeurant 17, rue de l'Ecole à 57350 – SPICHEREN.
- un immeuble non bâti, *cadastré Section 2 parcelle 305, situé au village derrière le monument aux morts, d'une superficie totale de 0,78 a, appartenant en indivision à M. Armand STIRN (17 rue de Lorraine – 57530 PANGE), M. Gabriel STIRN et Mme Thérèse STIRN, épouse de M. Patrice TRIERWEILER*, destiné à être vendu à Mlle Rachel FISCHER et M. Stéphane WILHELM demeurant 13 rue de l'Ecole à 57 – SPICHEREN.

### 7.2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, par 21 voix pour et 1 abstention,

de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien suivant :

un immeuble bâti, *cadastré Section 2 parcelle n° 309, situé 2 rue de l'Eglise, d'une superficie totale de 2,31 a, appartenant aux époux Louis BOUSCH – Marie HAMM, 27 rue d'Arras à 57600 FORBACH*, destiné à être vendu à Mlle Rachel FISCHER et M. Stéphane WILHELM demeurant 13 rue de l'Ecole à 57350 – SPICHEREN

### 7.3.

En vue de la réalisation d'un lotissement communal dans le secteur de la *Kleinwit* et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 1996,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité

– d'exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- un immeuble non bâti, *cadastré Section 2 parcelle n° 118, situé au lieudit « Auf der Kleinwitz in den Gärten », d'une superficie totale de 1,63 a, appartenant aux époux Louis BOUSCH – Marie HAMM, 27 rue d'Arras à 57600 FORBACH*, destiné à être vendu à Mlle Rachel FISCHER et M. Stéphane WILHELM demeurant 13 rue de l'Ecole à 57350 SPICHEREN moyennant un prix de 1 500 €

- un immeuble non bâti, cadastré Section 2 parcelle n° 185, situé au lieudit « Unterste Kleinwitz », d'une superficie totale de 0,82 a, appartenant aux époux Louis BOUSCH – Marie HAMM, 27 rue d'Arras à 57600 FORBACH, destiné à être vendu à Mlle Rachel FISCHER et M. Stéphane WILHELM demeurant 13 rue de l'Ecole à 57350 SPICHEREN moyennant un prix de 750 €
- soit un prix total de 2 250 € auxquels se rajoutent les frais d'acte.

– d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte ou tout document s'y rapportant.

## **8. Demande d'achat d'un terrain dans la zone artisanale du Heckenallmend**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le report de ce point qui devra être examiné par la Commission de l'Urbanisme dont la réunion est prévue pour le mercredi 27 février 2008 à 17h30.

## **9. Subventions pour le fonctionnement de la Bibliothèque municipale**

Après avoir voté, le 25 janvier dernier, en faveur de l'association de gestion de la Bibliothèque municipale, une dotation annuelle de 3 395,00 € destinée à l'achat et à l'équipement d'ouvrages, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de subventions de fonctionnement concernant les déplacements des bénévoles de l'association de gestion et l'achat de petites fournitures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

d'octroyer à l'Association de gestion de la Bibliothèque municipale les subventions suivantes :

- 350,00 € pour les déplacements des bénévoles à Metz et Créhange
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures

*N.B. Après les élections municipales de mars 2008, le nouveau Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur une demande de subvention au Conseil Général pour compléter le matériel informatique par l'acquisition, entre autres, d'un ordinateur, d'une extension du logiciel Microbib, d'une imprimante multifonction.*

## **10. Motion pour le maintien du cabinet médical de la SSM**

Très préoccupé par le projet de suppression de la consultation médicale SSM au village,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

*« Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière le 22 février 2008, soutient à l'unanimité l'action des affiliés au régime de la SSM qui demandent le maintien de la consultation médicale SSM à Spicheren-Village.*

*En 2001, à la demande de la SSM et pour une durée minimale de dix ans, la Commune a investi dans la transformation et la rénovation de l'ancienne mairie pour l'aménager en cabinet médical.*

*En outre, ne pas oublier :*

- *d'une part, qu'il n'existe aucun transport en commun entre SPICHEREN et BEHREN (lieu d'une consultation principale SSM) et*
- *d'autre part, que la population des consultants, relativement âgée, ne possède pas toujours un véhicule personnel pour ses déplacements. »*

## 11. Tableau récapitulatif du recensement de la population

Suite au recensement de la population qui s'est déroulé du 17 janvier au 16 février, le tableau récapitulatif suivant est envoyé au directeur régional de l'Insee. Les chiffres indiqués dans ce tableau sont le résultat des enquêtes menées par les agents recenseurs et ne sont donc pas exhaustifs. Le résultat final nous sera communiqué par l'INSEE au courant de l'année 2008.

ADRESSES ET LOGEMENTS D'HABITATION		
Adresses d'habitation	1037	c
Dossiers d'adresse collective	175	d
Résidences principales	1344	e
Logements occasionnels	2	f
Résidences secondaires	2	g
Logements vacants (y compris logements de catégorie indéterminée)	61	h
Total des logements enquêtés par la commune (hors retours directs Insee)	i=e+f+g+h	1409
Bulletins individuels collectés par la commune (hors retours directs Insee)	3215	j
Fiches de logement non enquêté	15	k
Nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés	29	l
Feuilles de logement retournées directement à l'Insee	0	m
Bulletins individuels retournés directement à l'Insee	0	n
<b>Total des logements d'habitation</b>	<b>o=i+k+m</b>	<b>1424</b>
<b>Total des bulletins individuels</b>	<b>p=j+n</b>	<b>3215</b>

## 12. Lotissement « Le Plateau de Bellevue »

A la demande du Conseiller Jean-Charles GIOVANELLI désireux de connaître les résultats de l'entrevue entre le lotisseur et la Municipalité, le Maire donne les informations suivantes :

- le lotisseur envisage effectivement une extension du projet
- 2 trottoirs seront aménagés le long de la voie reliant le CD 32 à la rue de la Montée
- L'assainissement sur le domaine départemental sera réalisé par la Commune mais remboursé par le lotisseur

## 13. Informations diverses

### 13.1. – Amicale des Elus

Jean JUNG annonce sa démission du poste de président de l'Amicale des Elus, démission motivée par sa candidature aux élections municipales. Il adresse ses remerciements aux membres du bureau, notamment le trésorier Paul BALANDRAS et le secrétaire Clément METZINGER.

### 13.2 – Intervention du Conseiller Délégué François LECAPITAINE

Conseiller sortant ne se représentant plus, François LECAPITAINE informe l'Assemblée sur les pics de pollution de ces derniers jours et exprime l'émotion qu'il ressent au moment de quitter cette institution où il a siégé pendant 13 ans.

*Après avoir invité l'ensemble de l'Assemblée à une petite collation dans la salle des associations, le Maire clôt la séance à 20h35.*